

Metz, le **28 DEC. 2020**

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

SCEA La Ferme des Trois Vallées
Représentée par M. MEYER Thierry
22, rue de l'Eglise
57905 ZETTING

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création d'un forage
au lieu-dit "Hohmark" sur la commune de 57905 WITTRING

Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Récépissé de déclaration n°57-2020-00424 du 05 novembre 2020

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Réalisation d'un forage destiné à l'alimentation de l'exploitation agricole au lieu-dit Hohmark sur le ban de la commune de WITTRING**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05 novembre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Wittring où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. l'adjointe à la responsable d'unité



Astride ERMAN

Copie pour information à :

Bureau d'études GEREAA – ZA des Garennés-Sud
30, rue des Vanneaux – 57155 MARLY

FICHE DESCRIPTIVE

REALISATION D'UN FORAGE pour alimentation de l'exploitation SCEA La Ferme des Trois Vallées sur la commune de WITTRING pour M. MEYER Thierry

Récépissé / Autorisation n° 57-2020-00424

1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage : SCEA La Ferme des Trois Vallées
représentée par M. MEYER Thierry

Coordonnées : domicilié 22, rue de l'Église à 57905 ZETTING

Tél : 06 86 75 16 10

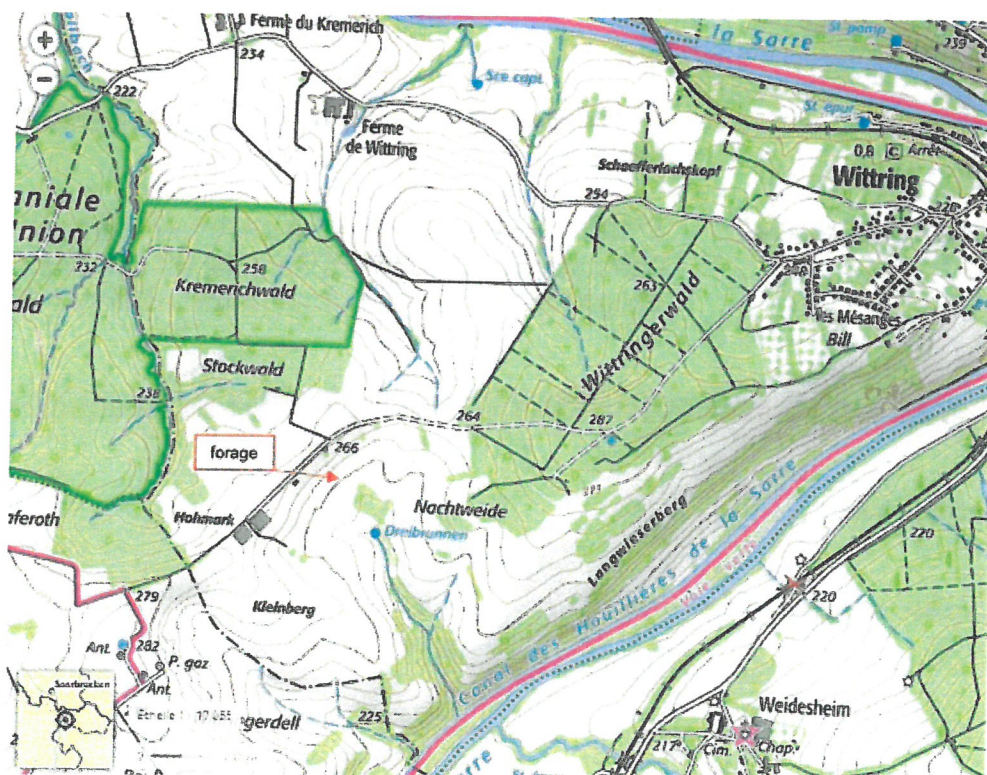
Fax :

Mail :

Plan de situation du IOTA

Coordonnées Lambert 93 : En X : 1 000 633 m et en Y : 6 890 725 m

Forage implanté sur la parcelle section 16 N°8 à WITTRING.



IMPLANTATION DU FORAGE

Nom et code de la masse d'eau souterraine : Nappe des calcaires du Muschelkalk (FR CG006)

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Le puits de pompage servira pour sécuriser l'approvisionnement du cheptel (200 porcins à la porcherie toute l'année et 500 bovins à l'étable six mois dans l'année), ainsi que quelques utilisations annexes.

TECHNIQUE DU FORAGE

Forage en Ø 250 mm de 0 à 80 m

FORAGE

- **Equipement :** tube : Tube PVC plein de Ø 112/125 mm de 0 à 12 m
Tube crépiné PVC Ø 112/125 mm sur hauteur 30 à 35 m
m avec massif de graviers 4/8 extradados
Bouchon d'argile à - 10 m
Cimentation en tête de 0 à 10 m
- Diamètre : 250 mm
Crépine : PVC slot 1 mm
- **Profondeur finale :** 80 m
- **Tête d'ouvrage :** Anneau béton de diamètre 1000 mm (h= 0,5m) faisant office de chambre de comptage avec capot de protection en fonte cadénassé étanche à + 0,5 m / TN fini
- **Durée du pompage :** -
- **Débit :** Q max estimé à 4 à 29 m³/j suivant la période dans l'année
- **Volume maximal annuel :** 6 100 m³ avec compteur à mettre en place sur la conduite de refoulement du puits de pompage et obligation de procéder à un relevé minimum annuel.

MESURES CORRECTRICES ET COMPENSATOIRES

Mesures correctrices :

Mesures compensatoires :